

En ligne tous les mercredis

27 février 2013

LA VIE ECONOMIQUE

- [François Hollande reconnaît que le PIB français ne croîtra pas de 0,8 % en 2013](#)
- [PME et ETI jugent les aides publiques inefficaces](#)
- [Jean-Marc Ayrault : « Pas de nouveau plan de rigueur, ni de remise en cause de la politique familiale »](#)
- [Bernard Schricke \(Secours catholique\) : « Fiscaliser les allocations familiales pour aider les familles en difficulté »](#)
- [Le gouvernement affiche sa priorité à la politique de la ville](#)
- [Les entreprises augmenteront moins les salaires en 2013](#)
- [Les embauches repartent à la hausse](#)
- [L'inflation ralentit en janvier](#)
- [Réforme bancaire : les principales avancées de la loi](#)
- [Nouvelle baisse du moral des patrons français de PME](#)
- [Standard & Poor's salue la volonté de réforme du gouvernement](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Arrêt maladie : les fonctionnaires à nouveau payés le 1^{er} jour](#)
- [Fleur Pellerin espère une fiscalité du Net en 2014](#)
- [Impôts : Pour Cahuzac, il faut trouver 6 milliards de recettes supplémentaires](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Danone supprime 900 postes en Europe, dont 236 en France](#)
- [La justice suspend le plan social de Conforama](#)
- [Crédit Agricole : perte record de 6,47 milliards d'euros en 2012](#)
- [France Télécom a fait cinq fois moins de bénéficiaires en 2012](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Essonne : la pharmacienne devra rembourser 770 000 euros](#)
- [Seine-Saint-Denis : le Millénaire pourra rouvrir le dimanche](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET**REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Cour des comptes : les dispositifs de soutien à la création d'entreprises](#)
- [Rapport de l'IGAS 2012 : L'hôpital](#)
- [CESE : Femmes et précarité](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● François Hollande reconnaît que le PIB français ne croîtra pas de 0,8 % en 2013

C'est à Athènes, le 19/02, que le président de la république, **François Hollande**, a confirmé que la prévision de croissance du gouvernement pour 2013 ne serait pas atteinte : « *Aujourd'hui chacun sait que nous n'atteindrons pas les 0,8 % qui étaient prévus* ». Selon une source proche du gouvernement, interrogée par l'AFP et citée par **Libération** : « *Les prévisions sur la France tournent autour de 0,2 % à 0,4 %, on peut toujours en tant que gouvernement avoir une part de volontarisme, mais on ne peut pas trop s'en écarter* ».

http://www.liberation.fr/economie/2013/02/19/fabius-envisage-une-baisse-de-la-prevision-de-croissance-2013_882837

(Source : www.liberation.fr du 19/02/2013)

● PME et ETI jugent les aides publiques inefficaces

Une étude du Cabinet Ernst and Young, diffusée le 18/02/13, indique que les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) estiment que, si les aides publiques leur sont utiles, elles ne sont pas assez efficaces, en particulier à l'export : « *Si 81 % des entreprises interrogées reconnaissent le rôle indiscutable de soutien, voire d'amplification, des aides publiques dans leurs projets, elles indiquent cependant attendre avant tout davantage de stabilité fiscale, une plus grande flexibilité du travail et un coût du travail allégé* ». **Arnaud Bertrand**, associé responsable du département secteur public d'Ernst and Young : « *Lorsqu'on interroge les chefs d'entreprises, ils nous disent à 72 % que ces aides ne sont pas suffisamment efficaces parce que peu accessibles, parce que les dispositifs de demande d'aide sont complexes. [...] Il y a même trop d'aides, il y a des aides qui sont en concurrence les unes avec les autres. [...] Les dossiers à instruire sont trop lourds. [Concrètement,] seul le soutien à l'innovation est plébiscité (71 % de jugements positifs, ndlr). [...] Le dispositif tel qu'il existe en France est très satisfaisant, la France apparaît un peu comme un Eldorado, grâce au crédit impôt recherche. En revanche, sur l'exportation qui est le deuxième étage de la fusée d'une certaine manière, ils nous disent que cela ne va pas (58 % jugent l'aide inefficace, ndlr). C'est d'autant plus problématique que les entreprises que nous avons interrogées sont très exposées à la concurrence internationale. Nous avons émis des recommandations pour l'avenir : répondre à l'attente des entreprises et avoir une stabilité réglementaire et fiscale sur quatre ou cinq ans pour sécuriser les décisions d'investissement, simplifier les dispositifs de demandes d'aide* ». L'enquête note que « *60 milliards d'euros d'aides publiques sont versés chaque année aux entreprises, soit l'équivalent du budget annuel de l'éducation nationale et près de deux fois celui de la défense (source : Inspection générale des Finances). [...] Seuls 9 % de ces aides sont spécifiquement destinées aux PME qui représentent 52 % de l'emploi salarié et 43 % de l'investissement des entreprises, même si celles-ci bénéficient d'autres aides dédiées aux entreprises quelle que soit leur taille* ».

- **Nb** : L'enquête a été réalisée entre le 3 septembre et le 30 octobre 2012 auprès de 250 PME et ETI matures, issues de la base de données des clients d'Ernst and Young.

[http://www.challenges.fr/economie/20130219.CHA6390/pme-et-eti-jugent-les-aides-publiques-inefficaces.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130219](http://www.challenges.fr/economie/20130219.CHA6390/pme-et-eti-jugent-les-aides-publiques-inefficaces.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130219)

(Source : www.challenges.fr du 19/02/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Jean-Marc Ayrault : « Pas de nouveau plan de rigueur, ni de remise en cause de la politique familiale »

Le 19/02, **Jean-Marc Ayrault**, premier ministre, s'exprimait devant les députés PS. Il leur assurait qu'il n'allait pas « *annoncer un nouveau plan de rigueur* » et que la politique familiale « *ne serait pas remise en cause* » : « *La question, c'est de mieux gérer les dépenses publiques mais le faire de telle manière qu'un certain nombre de politiques, comme celle de la famille, qui donne des résultats, ne soient pas remises en cause. [...] Je ne suis pas là pour annoncer un nouveau plan de rigueur pour 2013. [...] Notre objectif, c'est l'équilibre en fin de mandature. [...] L'objectif, c'est la souveraineté budgétaire, mais ce n'est qu'un outil au service de l'emploi notamment* ».

http://lexpansion.leexpress.fr/economie/ayrault-pas-de-nouveau-plan-de-rigueur-ni-de-remise-en-cause-de-la-politique-familiale_373151.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 19/02/2013)

● **Bernard Schricke (Secours catholique) : « Fiscaliser les allocations familiales pour aider les familles en difficulté »**

Les réactions se multiplient, suite à la déclaration de **Didier Migaud**, premier président de la Cour des comptes, évoquant une fiscalisation (ou selon d'autres, un plafonnement) des allocations familiales. L'opposition et les associations familiales mettent déjà en garde contre toute « *attaque* » envers la politique familiale. Qu'en est-il du **Secours Catholique** ?

Bernard Schricke, son président France-Europe, répond dans **Libération** : « *Nous avons proposé dès 2007 une fiscalisation de ces allocations. Nous souhaitons en effet que les familles en difficulté, par exemple les familles nombreuses ou monoparentales, soient davantage soutenues par le système. Il faut repenser la distribution des prestations, car les inégalités se sont creusées. [...] La bonne solution nous semble être d'inclure les allocations dans le calcul de l'impôt sur le revenu. [...] L'autre levier à actionner est celui du quotient familial, qui joue principalement en faveur des ménages les plus aisés. La réforme récente a montré qu'il était possible d'y toucher, mais elle reste marginale par rapport aux besoins des familles en difficulté. [...] Un plafonnement consisterait à moduler les allocations selon les revenus familiaux. Nous n'y sommes pas favorables, car nous tenons au caractère universel de la protection, en matière de famille, de vieillesse, de maladie... S'attaquer à ce principe nous semble dangereux, même s'il a été pensé dans un système économique et social différent. [...] Il est sans doute cohérent que le gouvernement essaie de réduire les déséquilibres financiers. Mais si le 'zéro déficit' est la seule logique de la réforme, cela nous semble insuffisant. Il faut que les marges dégagées soient tournées vers les plus fragiles. La transformation du quotient familial en un crédit d'impôt universel nous semble une bonne piste. On demande depuis plusieurs années la perception d'allocations familiales dès le premier enfant ».*

http://www.liberation.fr/economie/2013/02/18/fiscaliser-les-allocations-pour-aider-les-familles-en-difficulte_882686

(Source : www.liberation.fr du 18/02/2013, Dominique Albertini)

[Retour au sommaire](#)

● **Le gouvernement affiche sa priorité à la politique de la ville**

C'est à Clichy-sous-Bois que **Jean-Marc Ayrault** a réaffirmé, le 18/02, les engagements de François Hollande destinés à « *redonner de l'espoir dans les quartiers* » : « *L'Etat républicain doit être présent partout sur le territoire national pour rétablir l'égalité entre les territoires et entre les citoyens* ». 1 000 quartiers sont considérés comme prioritaires. **Le Monde** : « *Seront sélectionnées les communes dans lesquelles les revenus des habitants sont les plus bas, la proportion de jeunes la plus forte et la situation de l'emploi la plus dégradée* ». Concernant l'emploi, 30 % des emplois d'avenir seront réservés pour les jeunes peu ou pas diplômés, emplois auxquels s'ajouteront 2 000 « *emplois francs* » (qui prévoient une subvention de 5 000 euros pour l'embauche en CDI d'un jeune issu d'un quartier populaire). Le dispositif sera testé sur 10 villes, au lieu des 4 initialement prévues (Grenoble, Marseille, Amiens et Clichy-Montfermeil). Une convention a été également signée avec Pôle emploi afin d'assurer des permanences au cœur des quartiers. « *Des clauses d'insertion seront par ailleurs demandées dans tous les marchés publics afin que les entreprises locales puissent y concourir et que des emplois soient proposés aux habitants. Enfin la Banque publique d'investissement est appelée à appuyer les projets de création et de développement des entreprises en banlieue* ». Concernée aussi, l'Education nationale qui devra harmoniser ses dispositifs d'éducation prioritaire avec la nouvelle géographie de la politique de la ville. « *Le ciblage des quartiers populaires se fera via des dispositifs déjà annoncés tels la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le projet 'plus de maîtres que de classes', l'affectation d'emplois de vie scolaire et médicaux-sociaux ou le déploiement de programmes de réussite éducative. Des places en résidence sociale seront réservées aux bacheliers issus des quartiers pour faciliter leur poursuite d'études. Quant à la santé, dans le but d'assurer l'offre*

de soins et de remédier aux déserts médicaux, le gouvernement entend développer les maisons et les centres de santé.

<http://banlieue.blog.lemonde.fr/2013/02/18/le-gouvernement-affiche-sa-priorite-a-la-politique-de-la-ville/>

(Source : <http://banlieue.blog.lemonde.fr> du 18/02/2013, Sylvia Zappi)

● Les entreprises augmenteront moins les salaires en 2013

Une enquête du cabinet **Aon Hewitt**, menée auprès de 127 entreprises françaises de toutes tailles et de tous secteurs, publiée le 19/02/2013, révèle que les patrons ne prévoient finalement de relever les salaires que de 2,6 % cette année, alors qu'ils tablaient sur 2,9 % l'été dernier. Selon le cabinet **Aon Hewitt** : « *Les enveloppes destinées aux augmentations générales sont en hausse par rapport aux projections de l'été (1,7 % contre 1,4 %), mais ne concerneront qu'une entreprise sur deux. Les budgets d'augmentations individuelles sont en revanche revus à la baisse (2,1 % contre 2,6 % prévus à l'été)* ». D'autre part, les pratiques de gel des salaires restent « marginales » ; elles touchent moins de 5 % des entreprises. Enfin, Aon Hewitt indique que 60 % des entreprises interrogées prévoient de conserver leurs effectifs en l'état, 18 % anticipant une diminution et 12 % une hausse.

http://www.liberation.fr/economie/2013/02/19/les-entreprises-augmenteront-moins-les-salaires-en-2013_882858

(Source : www.liberation.fr du 19/02/2013)

● Les embauches repartent à la hausse

Les données CVS-CJO du dernier baromètre Acoff-Urssaf, publié mercredi 20 février, indiquent que le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois de l'ensemble des secteurs de l'économie française, hors intérim, a rebondi de 2,5 % en janvier après trois mois consécutifs de baisse. Sur les trois derniers mois, les déclarations d'embauche sont en baisse limitée à 0,5 % mais elles accusent un recul de 4,3 % sur un an. « *L'emploi du secteur privé, mesuré sur le champ des entreprises déclarant mensuellement leurs cotisations aux Urssaf, a enregistré une baisse de 0,2 % sur les 3 mois à fin décembre, son recul sur un an étant limité à 0,1 %. Il a pâti notamment de la poursuite du recul des effectifs intérimaires (- 2,1 % sur le 4^{ème} trimestre et - 10,9 % sur un an) amorcé début 2012* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130220.CHA6408/les-embauches-repartent-a-la-hausse.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130220](http://www.challenges.fr/economie/20130220.CHA6408/les-embauches-repartent-a-la-hausse.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130220)

(Source : www.challenges.fr du 20/02/2013)

[Retour au sommaire](#)

● L'inflation ralentit en janvier

En janvier 2013, l'indice des prix à la consommation a baissé de 0,5 %, après une hausse de 0,3 % en décembre. Sur un an, il augmente de 1,2 %. **Insee** : « *Le recul des prix au mois de janvier s'explique pour l'essentiel par la baisse des prix de produits manufacturés en lien avec les soldes d'hiver. [Ce repli est toutefois] atténué par un rebond des prix de l'énergie et les revalorisations des tarifs de certains services qui interviennent habituellement en janvier* ». En baisse en janvier : les prix de l'habillement et des chaussures ont baissé de 11,3 % (mais + 0,7 % sur 1 an), ceux de l'alimentation (- 0,1 %, + 2,1 % sur 1 an). Stables : les prix de la viande et du pain et céréales sont restés stables en janvier, mais ont progressé respectivement de 2,9 % et 0,9 % sur 1 an ; les prix des services (+ 1,2 % sur 1 an). En hausse : le prix des automobiles neuves, à cause des nouveaux barèmes des malus écologiques (+ 1,7 % en janvier, + 2,6 % sur 1 an) ; les prix de l'énergie, qui ont rebondi en janvier à cause de la hausse du prix du gaz de ville (+ 2,4 %, + 6,6 % sur 1 an) et de l'électricité (+ 2,7 % en janvier, + 5,9 % sur 1 an). **Insee** : « *Après quatre mois consécutifs de recul, les prix des produits pétroliers augmentent de 1,3 % en janvier (- 0,6 % sur 1 an) dans le sillage de la hausse des cours du pétrole brut* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/l-inflation-ralentit-en-janvier_373275.html

- Les chiffres de l'Insee :

<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20130220>

(Sources : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/02/2013, www.insee.fr)

● Réforme bancaire : les principales avancées de la loi

Le projet de loi de la réforme bancaire a été adopté par l'Assemblée nationale, le 19/02/13, par 315 voix contre 161. Les principaux points :

Séparation et régulation des activités bancaires

01)- « *Pas de séparation pure et simple de la banque de détail et des activités de marché, mais un cantonnement dans une filiale séparée des opérations menées par les banques sur les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul profit, pour ne pas menacer les dépôts des épargnants* ». Possibilité pour le ministre de l'Economie de fixer un seuil au-delà duquel les activités relatives à la tenue de marché d'un établissement de crédit devront être logées dans la filiale.

02)- Il sera interdit, au sein de la filiale, de réaliser une partie des opérations qui portent sur les matières premières agricoles et sur le négoce à haute fréquence.

03)- Les activités jugées utiles au financement de l'économie, notamment des entreprises (activités liées à la fourniture de service d'investissement à la clientèle, à la compensation d'instruments financiers, à la couverture des risques, à la tenue de marché, à la gestion prudente de trésorerie et aux opérations d'investissement du groupe), devront rester dans la maison-mère.

04)- Un fonds de garantie, financé par les banques et le secteur financier, sera instauré, fonds qui pourra être sollicité pour contribuer à payer le coût des sinistres.

05)- Les pouvoirs de contrôle et d'intervention du gendarme des banques, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), qui va devenir l'ACPR, vont être renforcés. « *En cas de défaillance d'un établissement, cette autorité pourra notamment changer ses dirigeants, lui imposer de céder ses actifs, scinder ses activités voire mettre à contribution les actionnaires et certains créanciers* ».

06)- Le gouvernement devra remettre, avant le 30 juin 2014, un rapport détaillant l'impact de cette loi sur la compétitivité du secteur bancaire français par rapport aux établissements de crédit américains et européens.

Paradis fiscaux

07)- Les établissements bancaires seront obligés de publier, pour chaque Etat, le nom et la nature de leurs activités, leur produit net bancaire et leurs effectifs en personnel

Droits des consommateurs

08)- Seront plafonnés certains frais bancaires liés aux découverts « *pour tous les clients particuliers, s'ils n'agissent pas pour des besoins professionnels* ». Le ministre de l'Economie fixera un montant maximal par mois et un montant maximal par opération.

09)- Les banques devront prévenir leurs clients 15 jours à l'avance d'un éventuel prélèvement de frais bancaires.

10)- Les banques auront l'obligation de transmettre à leurs clients une fiche d'information standardisée sur les assurances liées aux crédits immobiliers et consommateurs.

11)- Les banques devront mettre en place des mécanismes de prévention du surendettement.

12)- Les modalités d'utilisation du compte d'un défunt pour le paiement des frais liés au décès, ainsi que les conditions de sa clôture, devront être clarifiées et simplifiées.

13)- L'égalité entre les hommes et les femmes sera obligatoire pour les tarifs et prestations en matière d'assurance.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/reforme-bancaire-les-principales-avancees-de-la-loi_373219.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/02/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Nouvelle baisse du moral des patrons français de PME

L'Observatoire de la performance des PME-ETI de la Banque Palatine note une petite baisse du moral des patrons français en février. Le baromètre de confiance mensuel recule de 3 points en février, ainsi que les prévisions de chiffre d'affaires et d'embauche. **Yves Zlotowski**, économiste en chef à la Coface : « *Les handicaps structurels dont souffrent les ETI françaises [entreprises de taille intermédiaire, ndlr] sont pénalisants dans le contexte actuel d'affaiblissement de la conjoncture* ». D'autre part, les patrons de PME-ETI se

déclarent déçus par l'accord sur l'emploi, le jugeant trop favorable aux grands groupes. Ils sont cependant 81 % à se déclarer favorables à une extension de la complémentaire Santé à tous les salariés alors que, d'après **Jean-Eudes du Mesnil du Buisson**, de la **CGPME** : « *Il leur en coûtera entre 20 et 30 euros par mois* ». Enfin, (et c'est une surprise, note **Challenges**), 70 % d'entre eux sont hostiles à la baisse des salaires pour préserver l'emploi. La raison ? S'attaquer au pouvoir d'achat peut vite perturber le climat social d'une petite entité. Peut-être aussi parce qu'eux-mêmes « *ne roulent pas sur l'or* », explique **Challenges**, en rappelant que « *selon une récente étude de l'Insee pour la CGPME, leur salaire est estimé à 4 248 euros en moyenne* ». Sur des sujets plus généraux (ils ne sont pas directement concernés), 70 % sont favorables à la présence de salariés au conseil d'administration et 67 % favorables à l'assouplissement des plans sociaux.

- **NB** : le sondage a été réalisé du 31 janvier au 8 février 2013 auprès d'un échantillon de 303 dirigeants d'entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel de 15 à 500 millions d'euros.

[http://www.challenges.fr/economie/20130221.CHA6549/sondage-nouvelle-baisse-du-moral-des-patrons-francais-de-pme.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130221](http://www.challenges.fr/economie/20130221.CHA6549/sondage-nouvelle-baisse-du-moral-des-patrons-francais-de-pme.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130221)

(Source : www.challenges.fr du 21/02/2013, Fanny Guinochet)

● **Standard & Poor's** salue la volonté de réforme du gouvernement

Pour **Standard & Poor's (S&P)**, la France s'engage en faveur de la compétitivité et pourrait voir relever sa perspective « *si, et seulement si, les réformes engagées portent leurs fruits au niveau de l'emploi et de la réduction du déficit* » : « *Nous avons le sentiment que, pour la première fois depuis de nombreuses années, les mesures pour augmenter la compétitivité des entreprises françaises constituent une priorité politique. [...] La proposition de réforme du marché du travail, qui doit encore devenir une loi, devrait aider les employeurs à mieux adapter les coûts salariaux à la conjoncture internationale. [...] Des réformes structurelles substantielles qui améliorent la compétitivité économique et soutiennent la croissance peuvent [...] contribuer à stabiliser la note* ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/02/21/s-p-salue-la-volonte-de-reforme-du-gouvernement_1835903_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130221-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/02/21/s-p-salue-la-volonte-de-reforme-du-gouvernement_1835903_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130221-[titres])

- **L'intégralité du document de S&P (en Anglais, 12 pages) :**

<http://img93.xooimage.com/files/4/2/c/top-10-investor-q...-02-2013-3c0e80d.pdf>

(Sources : www.lemonde.fr du 21/02/2013, <http://img93.xooimage.com>)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **Arrêt maladie : les fonctionnaires à nouveau payés le 1^{er} jour**

Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique, entend supprimer le jour de carence pour les fonctionnaires dans le prochain budget : « *Cette mesure est injuste, inutile et inefficace. [...] Le gouvernement proposera de l'abroger par la prochaine loi de Finances. [...] L'impact budgétaire du jour de carence est très limité, de l'ordre de 60 millions d'euros pour l'Etat. [...] Il faut aussi avoir en tête que, si l'on maintient le jour de carence, les employeurs publics seront poussés à faire appel à des mutuelles ou des assurances pour compenser, comme commencent déjà à le faire les grosses collectivités. Cela créerait des différences de traitement injustifiées entre agents et aurait à terme un coût bien supérieur. [Je] ne nie pas qu'il peut y avoir, comme dans le privé, des arrêts abusifs contre lesquels il faut lutter. Nous allons renforcer le contrôle des arrêts de courte durée et des arrêts répétitifs. [...] L'obligation de transmission sous 48 heures des certificats médicaux ouvrant droit aux congés maladie sera aussi strictement contrôlée et renforcée [et] une disposition législative sera proposée afin que tout arrêt injustifié entraîne une retenue sur salaire. [...] Les effets sur l'absentéisme ne sont pas démontrés. Une étude de la Dares vient en outre de démontrer que l'absentéisme dans la fonction publique n'est pas plus fort que dans le privé* ». L'opposition et le patronat ont fait part de leur opposition à cette position. Les syndicats, eux, se sont montrés plutôt satisfaits, même s'ils réclament plus. **Jean-Marc Canon (CGT)** : « *On considère que ce n'est pas un solde de tout compte. Ça ne saurait exonérer le gouvernement de prendre des mesures, par exemple des mesures générales sur les salaires pour l'année 2013* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/arret-maladie-les-fonctionnaires-a-nouveau-payés-le-premier-jour-21-02-2013-2586119.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 21/02/2013)

● Fleur Pellerin espère une fiscalité du Net en 2014

- **Fleur Pellerin**, ministre de l'économie numérique, sur France Inter, le 19/02 : « *Mon espoir, c'est qu'on puisse intégrer quelque chose dans la loi de finances de l'année prochaine. [...] Nous sommes obligés de réviser complètement nos concepts fiscaux [...] puisque la fiscalité actuelle n'est pas du tout adaptée à l'économie numérique* ». Dans un communiqué, **l'Afdel**, qui représente les éditeurs de logiciels français, a exprimé son opposition à « *l'instauration d'une fiscalité spécifique ciblant le numérique* » : « *L'Afdel recommande plutôt d'élaborer des politiques industrielles susceptibles de donner naissance à des acteurs économiques mondiaux, de construire des contextes attractifs d'épanouissement de l'innovation, de reconstruire des cadres de régulation adaptés à ces nouvelles réalités et de donner une nouvelle impulsion aux concertations internationales et européennes sur l'évolution de la fiscalité des acteurs internationaux* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/fleur-pellerin-espere-une-fiscalite-du-net-en-2014_373120.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/02/2013)

● Impôts : Pour Cahuzac, il faut trouver 6 milliards de recettes supplémentaires

Le 25 février, sur Europe 1, **Jérôme Cahuzac**, ministre du Budget, a déclaré qu'il allait falloir trouver « *6 milliards d'euros de recettes* » supplémentaires en 2014 pour conserver « *la stabilité fiscale* », tout en refusant de parler d'augmentation d'impôts : « *Si nous ne faisons rien de plus en matière de fiscalité, l'année prochaine, il y aurait 5 à 6 milliards d'euros d'impôts de moins. [...] En 2013, c'est pour près de 5 à 6 milliards d'euros d'impôts qui ont été levés et qui ne le seront pas en 2014 car ces impôts ne pouvaient l'être qu'une seule année. La situation budgétaire de la France ne nous permet malheureusement pas de nous priver de 6 milliards d'euros de recettes. [Donc] à partir du moment où, en 2014, nous n'aurons pas, toutes choses égales par ailleurs, 6 milliards d'euros d'impôts que nous avons eu en 2013, il faudra évidemment, en 2014, obtenir cette recette. Ce qui veut dire que, à tout le moins, la stabilité fiscale impose de trouver 6 milliards d'euros de recettes supplémentaires. [...] Des économies dans la dépense publique sont inévitables, nous avons commencé à en faire, nous continuerons à en faire, non seulement au sein du budget de l'Etat mais au sein des opérateurs, au sein des différentes politiques publiques. [...] Tout ceci a commencé à être évalué et il faut dégager des économies à la suite de ces évaluations. [...] La suppression de la demi-part fiscale [pour les parents d'étudiants de moins de 25 ans, ndr] n'est pas, à ma connaissance, d'actualité. Ça ne veut pas dire qu'elle est récusée a priori. Ce qui est envisagé, c'est une allocation autonomie pour les jeunes [mais] aucune décision n'est prise. Il faut tenir l'engagement de permettre aux jeunes d'être autonomes. Soit c'est un effort qui se fait via leur famille, c'est la demi-part fiscale, soit [...] directement en leur faveur et on ne peut maintenir les choses en l'état* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130225.CHA6611/pour-cahuzac-il-faut-trouver-6-milliards-de-recettes-supplementaires.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130225](http://www.challenges.fr/economie/20130225.CHA6611/pour-cahuzac-il-faut-trouver-6-milliards-de-recettes-supplementaires.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130225)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Danone supprime 900 postes en Europe, dont 236 en France

Plombé par la crise, Danone a annoncé le 19/02 la suppression de 900 emplois en Europe, dont 236 en France. **Franck Riboud**, PDG du groupe : « *2012 a vu certaines de nos activités européennes être soumises à un environnement de consommation très dégradé, qui s'est traduit, en Europe, par une baisse de notre chiffre d'affaires de 3 % et une baisse de notre résultat opérationnel de plus de 10 %. C'est une équation qui n'est pas pérenne et une situation que nous allons surmonter. Danone entend retrouver dès 2014 une croissance organique forte et rentable* ».

<http://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/actu-conseils/danone-supprime-900-postes-en-europe-366828>

(Source : <http://bourse.lefigaro.fr> du 19/02/2013)

● La justice suspend le plan social de Conforama

Le 18/02, le TGI de Bobigny a suspendu le PSE de Conforama, qui prévoit la suppression de 218 emplois. Cette décision intervient après celles, identiques, des TGI de Meaux et d'Evry. A chaque fois la direction a présenté une nouvelle copie modifiée mais sans changer la teneur réelle de ce plan d'économie. Conforama, qui emploie 9 170 personnes en France, prévoit de fermer 7 centres de service après-vente sur les 12 qu'elle possède et de supprimer 288 postes. Le redéploiement permet néanmoins de limiter les suppressions à 218 postes. **Un représentant de Conforama** : « *Nous allons nous conformer à cette décision de justice mais cela ne remettra pas en cause notre plan de redimensionnement de notre service après-vente des produits blanc-brun et gris* ». **Un responsable syndical** : « *Les résultats sont peut-être en baisse mais en attendant la direction annonce aussi que nous avons repris 0,4 point de part de marché à Ikea l'année dernière* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130219.CHA6403/la-justice-suspend-le-plan-social-de-conforama.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130219](http://www.challenges.fr/entreprise/20130219.CHA6403/la-justice-suspend-le-plan-social-de-conforama.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130219)

(Source : www.challenges.fr du 19/02/2013, Thiébauld Dromard)

● Crédit agricole : perte record de 6,47 milliards d'euros en 2012

Crédit agricole a annoncé une perte record de 6,47 milliards d'euros en 2012. C'est le deuxième exercice déficitaire pour l'entité cotée de la banque verte, qui avait déjà affiché une perte nette de 1,47 milliard d'euros en 2011.

[http://www.lepoint.fr/economie/credit-agricole-perte-record-de-6-47-milliards-d-euros-en-2012-20-02-2013-1629849_28.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130220](http://www.lepoint.fr/economie/credit-agricole-perte-record-de-6-47-milliards-d-euros-en-2012-20-02-2013-1629849_28.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130220)

(Source : www.lepoint.fr du 20/02/2013)

● France Télécom a fait cinq fois moins de bénéfices en 2012

France Télécom a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 43,5 milliards d'euros, en baisse de 3,9 %. Ce faisant, il a limité la casse face à Free Mobile, mais la guerre des prix a fait chuter les marges et le groupe a dû procéder à des dépréciations.

http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/france-telecom-a-fait-cinq-fois-moins-de-benefices-en-2012_373292.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/02/2013)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Essonne : la pharmacienne devra rembourser 770 000 euros

Le 19/02/13, une pharmacienne de Gif-sur-Yvette a été condamnée à trois ans de prison avec sursis par le tribunal correctionnel d'Evry pour avoir escroqué la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) à hauteur de 564 000 € - chiffre qui, depuis, a été réévalué par la CPAM à 722 000 € pour une période allant de novembre 2008 à décembre 2009. Les motifs de l'escroquerie ? Sa pharmacie ayant été placée en redressement judiciaire en 2004, la gérante avait mis en place un système consistant à refacturer à la CPAM des ordonnances déjà payées, ou à facturer des médicaments, les plus chers, sans ordonnance, ou encore à continuer à se faire rembourser pour des assurés... décédés. Selon **l'avocate de la CPAM** : « *Tout le système repose sur la confiance accordée par le législateur aux professionnels de santé. Quand les factures nous sont transmises, nous payons sous quatre jours. Les contrôles se font a posteriori et au hasard. Heureusement, ce genre d'affaire est tout à fait exceptionnel* ». La pharmacienne, qui avait été interdite en 2010 d'exercer toute activité de pharmacie et de gestion de société pendant cinq ans, devra rembourser la somme de 564 000 €, et verser la somme de 196 000 € au liquidateur judiciaire de sa pharmacie. Soit au total environ 770 000 €, si l'on ajoute les frais d'avocat et les 5 000 € qu'elle doit à l'Ordre national des pharmaciens, partie civile dans l'affaire.

<http://www.leparisien.fr/evry-91000/la-pharmacienne-devra-rembourser-770000-eur-20-02-2013-2582311.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 20/02/2013, Sébastien Morelli)

● Seine-Saint-Denis : le Millénaire pourra rouvrir le dimanche

Le 20/02/13, le préfet de Seine-Saint-Denis a décidé de créer un PUCE (périmètre d'usage de consommation exceptionnel) autour du centre commercial Le Millénaire, à Aubervilliers, ce qui permettra aux 140 boutiques du centre de rouvrir le dimanche. D'après **la Préfecture** : « *[Cet arrêté exceptionnel est] motivé par la dégradation de l'emploi local avec un taux de chômage élevé (12,4 %), en augmentation constante depuis deux ans, qui place le département au premier rang des départements d'Ile-de-France* ». Le Millénaire compte 1 000 salariés. Désormais, les commerçants vont pouvoir faire une demande d'ouverture dominicale pour 5 ans. **La Préfecture** : « *Avant toute autorisation, le préfet recueillera les avis du conseil municipal, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et des syndicats d'employés et de salariés* ». **Un représentant du Millénaire**, un centre qui a accueilli 6 millions de visiteurs en 2012 et voit chaque mois sa fréquentation augmenter de 10 % en moyenne : « *C'est une très bonne nouvelle et près de 80 % des enseignes y sont favorables* ». **Jacques Salvator, le maire (PS) d'Aubervilliers** : « *L'ouverture le dimanche est le seul moyen de sauver le centre commercial, qui souffre des problèmes d'accessibilité. [...] Il faut aider le Millénaire à passer les premières années. Dans quatre ou cinq ans, il sera entouré de 5 000 à 6 000 salariés et de milliers de nouveaux habitants, côté Aubervilliers et Paris* ». Côté syndicats, **FO** et **CFTC** ont d'ores et déjà annoncé qu'ils attaqueraient l'arrêté devant le tribunal administratif. **Eric Scherrer, délégué CFTC** : « *Un Puce suppose qu'il y ait autour une habitude de consommation le dimanche, ce qui n'est pas le cas. Si le Millénaire ouvre le dimanche, pourquoi les autres centres du 93 n'ouvriraient-ils pas eux aussi ?* ».

<http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/le-millenaire-pourra-rouvrir-le-dimanche-21-02-2013-2585435.php#xtor=EREC-109---1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 21/02/2013, Nathalie Perrier)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Cour des comptes : les dispositifs de soutien à la création d'entreprises

La Cour des comptes a rendu public, le 14 février 2013, un rapport d'évaluation sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprises réalisé à la demande du président de l'Assemblée nationale pour le comité d'évaluation et de contrôles des politiques publiques (CEC). La Cour évalue les dispositifs au niveau national et local et formule 29 recommandations pour les améliorer.

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Les-dispositifs-de-soutien-a-la-creation-d-entreprises>

- L'allocation de M. Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes (7 pages) ; la synthèse (30 pages) ; le texte dans son ensemble : tome 1 (153 pages), tome 2 (198 pages), tome 3 (473 pages), tome 4 (186 pages) :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-dispositifs-de-soutien-a-la-creation-d-entreprises>

(Source : www.ccomptes.fr du 14/02/2013)

● Rapport de l'IGAS 2012 : L'hôpital

Pierre Boissier, chef de l'IGAS, a remis le jeudi 14 février 2013 à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, le rapport 2012 de l'Inspection générale des affaires sociales consacré à l'hôpital, qui s'appuie sur plus de 100 missions réalisées sur le sujet depuis 2009. Ce rapport 2012 est remis au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement, en application de la loi n°96-452 du 28 mai 1996 (art 42).

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article297>

(Source : www.igas.gouv.fr du 14/02/2013)

● CESE : Femmes et précarité

Alarmée par la féminisation grandissante de la pauvreté, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité invite les Pouvoirs publics à agir, aussi bien à court qu'à moyen terme. Après avoir analysé les spécificités féminines potentiellement vectrices de précarité au regard de l'emploi et mis en évidence l'impact des situations précaires tout au long de la vie

des intéressées, l'étude souligne le risque de précarisation accentué auquel sont confrontées les mères de familles monoparentales. Les pistes d'action ouvertes par la délégation s'articulent autour de deux axes : celui de la prévention de la précarité en luttant sans relâche, dès le plus jeune âge, contre les inégalités entre les filles et les garçons et celui de l'ouverture de perspectives d'insertion sociale et professionnelle garantissant des conditions de vie dignes aux femmes concernées.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/femmes-et-precarite>

- La note de synthèse (2 pages) :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2013/FI09_femmes_precaire.pdf

(Source : www.lecese.fr du 11/02/2013, Eveline Duhamel & Henri Joyeux)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.

En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier.

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr